

L'AN mil huit cent quatre-vingt six, le *quinzième* jour du mois de *Novembre* à *10* heure d.

Devant nous *Olivier Avis Laurent* maire et
 Officier de l'État civil de la commune de *Bréhat*
 canton de *Paimpol* département des Côtes-du-Nord,
 sont comparus en notre Maison-Commune, dont les portes ont été ouvertes au public,

1° *Honoré Pierre Marie*
 âgé de *vingt huit* ans, né à *Bréhat*
 département des *Côtes du nord* le *troisième* jour
 du mois de *Novembre* l'an *mil huit cent cinquante sept*
 profession de *marin*
 demeurant à *Bréhat* département des *Côtes du nord*

(1) *Célibataire* (2) *fil* (3) *majeur*
 de (3) *Toussaint François* de son vivant *tailleur*
 et *constant* le *Coastar Marie* femme âgée de *cinquante*
huit ans, profession de *ménagère* demeurant à *Bréhat*
ici présente et consentant au mariage projeté

2° *Roques Marie Anne*
 âgée de *vingt* ans, née à *Bréhat*
 département des *Côtes du nord* le *vingt-troisième* jour
 du mois de *Mars* l'an *mil huit cent cinquante six*
 profession de *ménagère* demeurant
 à *Bréhat* département des *Côtes du nord*

(4) *Célibataire* (5) *fil* (6) *majeure*
 de (3) *Roques Jean* âgé de *soixante deux* ans, profession
 de *cultivateur* et *Mari Jeanne* épouse âgée de
soixante trois ans, profession de *ménagère* demeurant
 à *Bréhat* *ici présente et consentant au mariage*
projeté

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
 projeté entre eux, et dont les publications légales ont été faites à *Bréhat*
 les *dimanches* *vingt six* *Septembre* et *trois* *Octobre*
 de la *présente* année

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous
 nous sommes fait remettre :

1° Les certificats de publication;
 2° Les actes constatant la naissance des futurs; *voir pour ce lui du futur*
le registre de la commune n° 28 année 1857 et pour celui de
la future n° 7 année 1856
 3° L'acte de décès du père du futur.

L'Officier de l'Etat civil est invité à se conformer rigoureusement aux prescriptions de l'art. 76 du Code Civil.

N° *4*


(1) Indiquer s'il est célibataire ou veuf.
 (2) Majeur ou mineur.
 (3) Indiquer les noms, prénoms, professions et domiciles des père et mère. Faire mention de leur présence, de leur consentement ou de leur décès.
 (4) Indiquer si la future est veuve ou célibataire.
 (5) Majeure ou mineure.

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
 Période : 1870 - 1890

109

et, après avoir donné lecture aux parties contractantes, tant des pièces ci-dessus mentionnées que du chapitre VI, titre V du Code Civil, intitulé du *Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons, au nom de la Loi du 10 Juillet 1850.



Huron Pierre Marie
et Bocher Marie Anne

ont été unis par le mariage.

A l'endroit, les époux interpellés de nous déclarer s'ils ont fait un contrat de mariage, le _____ devant M^r _____ notaire à _____ ont répondu *oui affirmativement*

Cette réponse a été confirmée par (6) *la mère de la future et par le père et la mère de la future.*

(6) Les pères, mères, ou tuteurs des époux

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de

- 1^o *Bescon Francis*
 âgé de *quarante sept* ans, profession de *marais*
 demeurant à *Bréhat* département d *es Côtes du Nord*
 qui a déclaré être *ami du contractant*
- 2^o *Pelle Pierre*
 âgé de *trente cinq* ans, profession de *préposé de Douanes*
 demeurant à *Bréhat* département d *es Côtes du Nord*
 qui a déclaré être *ami du contractant*
- 3^o *Jean Marie Colin*
 âgé de *trente* ans, profession de *marais*
 demeurant à *Bréhat* département d *es Côtes du Nord*
 qui a déclaré être *ami de la contractante*
- 4^o *Joseph Pierre Marie*
 âgé de *trente six* ans, profession de *tailleur*
 demeurant à *Bréhat* département d *es Côtes du Nord*
 qui a déclaré être *ami de la contractante*

Et, après en avoir donné lecture aux comparants et aux témoins, nous avons signé le présent, lesdits jour, mois et an que devant. Les comparants et les témoins ont déclaré *signer excepté le père et mère de la future.*

Marieanne Bocher *J. Colin*
Huron Pierre *maris femme*
F. Bescon *goas ter*
Le Delle
notaire

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
Période : 1870 - 1890